

Communiqué de presse

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, LA CATHÉDRALE DE RIMOUSKI FERME TEMPORAIREMENT SES PORTES

Rimouski – Le samedi 29 novembre 2014 – Après mûres réflexions et consultations auprès des architectes et ingénieurs, l'archevêque de Rimouski, Monseigneur Pierre-André Fournier et le conseil de la Fabrique Saint-Germain-de-Rimouski ont pris la décision de fermer temporairement la Cathédrale, et ce, depuis minuit le vendredi 28 novembre 2014, pour des raisons de sécurité. En conséquence, la célébration du dimanche 30 novembre à 10 h 30, présidée par Monseigneur Fournier, aura lieu à l'église Saint-Pie X plutôt qu'à la cathédrale.

Jeudi soir dernier, le 27 novembre, Monseigneur l'archevêque a réuni les membres de son équipe avec des représentants de la Fabrique Saint-Germain et des professionnels impliqués dans le carnet de santé de la cathédrale, soit les architectes et ingénieurs. Les objectifs de cette rencontre étaient les suivants :

1. Partager les informations sur l'état de la cathédrale;
2. À la lumière de ces informations, préciser les démarches à effectuer pour assurer la sécurité des usagers de la cathédrale et du public en général;
3. Prendre les décisions immédiates nécessaires dans le dossier de la cathédrale;

À la suite de ces échanges :

- Compte tenu des travaux en vue de la protection du public, dans le clocher, sur les contreforts et sur une partie des murs extérieurs;
- Compte tenu de l'état de la voûte intérieure et des effets de l'humidité sur l'air ambiant;
- Compte tenu des règlements incontournables de la Régie du bâtiment, de la CSST et de l'assurance Mutuelle des Fabriques de Québec;

À regret, Monseigneur l'archevêque, en concertation avec le Conseil de Fabrique, se voit dans l'obligation de demander la fermeture à l'usage public de la cathédrale et de la salle Saint-Germain pour une période indéterminée, tant que les travaux de réparation permanente ne seront pas exécutés.

Cette mesure est rendue nécessaire en fonction d'une saine gestion de la sécurité du public mais ne présume pas des décisions au sujet de l'avenir de la cathédrale. Elle a pris effet à minuit vendredi soir. Le presbytère de la cathédrale continuera d'être le centre administratif de la Fabrique et d'accueillir les paroissiens pour les services habituels.

Les messes des lundis et vendredis matin à 9 h auront lieu à l'église Sainte-Agnès. L'assemblée des paroissiens de la Fabrique Saint-Germain se tiendra comme prévu le dimanche 7 décembre à 16 h à l'église Sainte-Agnès plutôt qu'à la cathédrale.

- 30 -

Source : Le président du Conseil de la Fabrique Saint-Germain-de-Rimouski, M. René Roy : optiroy@gmail.com Tél : 418- 722-8730